
**United Nations Group of Experts on
Geographical Names
Second session**

New York, 3 – 7 May 2021

Point 12 de l'ordre du jour provisoire *

Les noms géographiques en tant qu'expression de culture, de patrimoine et d'identité (y compris les questions intéressant les langues autochtones, minoritaires et régionales et le multilinguisme)

**Prononciation des toponymes autochtones : intégration
de fichiers audio dans la Banque de noms de lieux
du Québec**

Soumis par le Canada **

* GEGN.2/2021/1

** Préparé par Marie-Ève Bisson, Commission de toponymie du Québec, Canada

La Commission de toponymie du Québec est l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux sur le territoire québécois. Elle a notamment le mandat d'officialiser et de diffuser les noms de lieux. Cet exercice se déroule dans un contexte marqué par une complexité d'enjeux, notamment celui de représenter les différentes composantes de la société québécoise, dont ses onze nations autochtones.

Il est reconnu que c'est la tradition orale qui sert de véhicule principal à la transmission du patrimoine toponymique des autochtones. La fragilité de cette tradition ainsi que les bouleversements passés, récents ou projetés des territoires qu'ils fréquentent donnent un caractère d'urgence aux travaux d'inventaire et de diffusion de cette toponymie.

La Commission souhaite préserver et mettre en valeur les noms de lieux autochtones, qui constituent un élément précieux du patrimoine culturel immatériel du Québec, et assurer leur transmission entre générations. Depuis des années, elle accomplit cette mission de plusieurs façons, d'abord en officialisant des noms de lieux issus des différentes langues autochtones, mais également en rendant disponible de l'information sur la signification et l'origine de ces noms et en diffusant des toponymes autochtones traditionnels qui ne sont pas officiels.

Politique relative aux noms autochtones

Depuis 1987, la Commission de toponymie dispose d'une Politique relative aux noms autochtones, qui guide ses actions en matière de traitement de la toponymie autochtone. Cette politique est structurée autour de principes fondamentaux comme les suivants :

- La Commission reconnaît l'importance de la toponymie autochtone comme partie intégrante de notre patrimoine toponymique commun;
- Dans les régions habitées ou fréquentées par les populations autochtones, la Commission accorde une attention particulière à la toponymie des Premières Nations et des Inuits dans la dénomination des lieux;
- La consultation du milieu, en particulier celle des conseils de bande, constitue un élément indispensable du traitement des toponymes autochtones.

En raison du principe de l'unicité du nom de lieu et de la nécessité que le nom de lieu puisse être compris par les non-spécialistes et ainsi servir efficacement de repère, la Commission a fait le choix d'officialiser les noms de lieux autochtones en alphabet latin, tout en respectant à cet égard les systèmes d'écriture normalisés privilégiés par les différentes nations ou communautés. De plus, pour respecter la *Charte de la langue française*, qui est la loi encadrant la gestion toponymique au Québec, l'élément générique des noms officiels doit être en français.

Au cours de l'année 2019-2020, la Commission a officialisé 1 505 noms de lieux, dont 217 toponymes autochtones. Au total, en date du 1^{er} janvier 2021, environ 10,3 % des quelque 130 000 toponymes officiels, exclusion faite des noms des voies de communication, sont d'origine autochtone.

Diffusion sur le Web de la toponymie autochtone

La diffusion de la toponymie autochtone s'effectue principalement sur le site Web de la Commission de toponymie (www.toponymie.gouv.qc.ca), à partir de la Banque de noms de lieux du Québec, dans laquelle se trouvent tous les noms officiels ainsi que les noms qui l'ont déjà été.

Pour chaque nom se trouvant dans cette banque, une fiche toponymique présente de l'information sur le lieu ainsi que l'origine et la signification du nom, lorsqu'elles sont connues.

Figure 1. Exemple de fiche toponymique d'un nom officiel, **Passé Qurngu**.

Passé Qurngu
Aaupaaich (Passe) - Variante traditionnelle autochtone



Origine et signification
 Ce nom de lieu, d'origine inuite, signifie « le rétrécissement ». Cette passe est située au sud de l'île Cairn, dans le lac Tasiujaq.

Date d'officialisation 1983-04-07	Région administrative Nord-du-Québec	Latitude nord 56° 07' 01"	Longitude ouest 76° 17' 27"
Spécifique Qurngu	Municipalité régionale de comté (MRC) Hors MRC	Coordonnées décimales -76.29083 56.11694	
Générique (avec ou sans particules de liaison) Passe	Municipalité Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)	Carte topographique 1/50 000 34C/01	
Type d'entité Passe	Code géographique de la municipalité 99904	Carte topographique 1/20 000 34C/01-0101	

En plus des noms d'origine autochtone qu'elle officialise, la Commission ajoute chaque année, dans la Banque de noms de lieux du Québec, des noms de lieux autochtones traditionnels (non officiels) en diverses langues autochtones. Ces noms peuvent être entièrement dans une langue autre que le français.

Au total, elle diffuse actuellement sur le Web plus de 1 500 noms de lieux autochtones traditionnels.

Figure 2. Exemple de fiche toponymique d'une variante traditionnelle autochtone, **Aaupaasich**.

Aaupaasich (<i>Passé</i>) - Variante traditionnelle autochtone	
Passé Qurngu - Nom officiel	
Origine et signification	
Aaupaasich, ou Àupàsich , est le nom que les Cris utilisent pour désigner la passe Qurngu. Il signifie « le petit passage », dans le sens de « rétrécissement ».	
Source :	
MACKENZIE, Marguerite. <i>Enquête Cris. Dossier général</i> , 1977.	
QUÉBEC. COMMISSION DE TOPONYMIE. <i>La toponymie des Cris</i> , 2003, page 35.	
Date de désofficialisation	Région administrative
	Nord-du-Québec
Spécifique	Municipalité régionale de comté (MRC)
Aaupaasich	Hors MRC
Générique (avec ou sans particules de liaison)	Municipalité
Type d'entité	Baie-d'Hudson (Territoire non organisé)
Passé	Code géographique de la municipalité
	99904

Mise en ligne de la prononciation

La résolution I/4 sur la normalisation nationale, adoptée lors de la toute première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, mentionnait déjà l'intérêt de donner, dans les nomenclatures nationales, divers renseignements propres à mieux faire comprendre les noms, dont la prononciation selon le système de l'Association phonétique internationale. Les moyens techniques d'aujourd'hui permettent cependant d'intégrer facilement la prononciation sous forme de fichiers audio, rendant superflu le travail fastidieux de transcription de chaque nom dans l'alphabet phonétique international.

En 2019, à l'occasion de l'Année internationale des langues autochtones, la Commission s'est dotée de ce nouveau moyen pour mettre en valeur la toponymie autochtone québécoise. En plus d'officialiser des noms de lieux de langues autochtones et de diffuser des variantes traditionnelles autochtones de certains noms officiels, la Commission a commencé à intégrer dans la Banque de noms de lieux du Québec la prononciation de certains toponymes autochtones officiels.

En plus d'être contenus dans la Banque de noms de lieux du Québec, les noms dont on peut entendre la prononciation sont également répertoriés dans une section du site Web spécialement consacrée à la toponymie autochtone (www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-autochtone/liste-noms-autochtones-traditionnels/prononciation-noms-autochtones.aspx), ce qui permet un repérage plus facile.

En cliquant sur l'un des noms se trouvant dans cette liste, la fiche toponymique de ce dernier s'ouvre et permet d'accéder à l'ensemble de l'information qu'elle contient, dont la signification du nom. Il suffit alors de cliquer sur le logo apparaissant sous le nom pour entendre sa prononciation.

Figure 3. Exemple de fiche toponymique d'un nom pour lequel la prononciation est disponible, **Lac Petapan**.

Lac Petapan



Origine et signification

Ce lac, d'une longueur de 560 m, est situé à quelque 85 km au nord-ouest de Forestville. D'origine innue, son nom signifie « aube » et se prononce *pé-da-benne*. Le nom fait allusion à l'habitude de fixer les départs en raquette avant le lever du soleil, à l'aube, afin d'éviter de marcher dans la neige à un moment de la journée où celle-ci colle aux raquettes.

Il est à noter que le nom Lac Petapan a été choisi comme l'un des coups de cœur 2021 de la Commission de toponymie.

Date d'officialisation 2020-03-10	Région administrative Côte-Nord	Latitude nord 49° 24' 39"	Longitude ouest 69° 39' 27"
Spécifique Petapan	Municipalité régionale de comté (MRC) La Haute-Côte-Nord	Coordonnées décimales -69.6575 49.41103	
Générique (avec ou sans particules de liaison) Lac	Municipalité Lac-au-Brochet (Territoire non organisé)	Carte topographique 1/50 000 22F/05	
Type d'entité Lac	Code géographique de la municipalité 95902	Carte topographique 1/20 000 22F/05-0202	

Afin de rendre accessible ce tout nouveau moyen de mise en valeur de la toponymie autochtone, la Commission a bénéficié de la collaboration de l'Institut culturel Avataq, l'organisme culturel des Inuits du Nunavik, dans le Nord-du-Québec. Les 125 premiers toponymes à avoir été accompagnés d'un fichier audio dans la Banque de noms de lieux du Québec étaient donc des noms en inuktitut.

En 2020, 283 enregistrements de noms inuits supplémentaires ont été transmis par Avataq et ajoutés à la Banque de noms de lieux du Québec.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité des Toponymes coups de cœur, qui souligne les meilleurs noms attribués dans l'année, la Commission a fait la promotion de quelques toponymes d'origine autochtone, soit deux noms innus et un nom attikamek. Elle a donc communiqué avec les communautés ayant fourni ces noms afin d'obtenir leur prononciation en vue de leur diffusion sur le Web.

En date du 20 janvier 2021, ce sont donc 411 noms officiels en inuktitut, en innu et en attikamek qui étaient diffusés avec un fichier sonore.

Le paysage toponymique s'enrichissant de plus en plus de nouveaux noms de lieux d'origine autochtone, la Commission vise dans un premier temps à inclure dans sa banque la prononciation de tous les nouveaux noms de lieux autochtones qu'elle officialise.

La Commission entend maintenir et enrichir ses relations avec ses interlocuteurs de diverses nations et poursuivre ses démarches auprès de différentes communautés afin d'obtenir et de rendre disponible un plus grand nombre d'enregistrements de prononciations.

À terme, la Commission souhaite offrir au public la possibilité d'écouter la prononciation de tous les noms de lieux d'origine autochtone diffusés dans sa banque, issus des langues des onze nations autochtones du Québec.

Points pour discussion

Le Groupe d'experts est invité à :

- (a) Prendre note de ce progrès dans la mise en valeur et la préservation des toponymes de langues autochtones;
- (b) Commenter et rapporter les travaux similaires menés dans d'autres pays.